



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 16 août 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un nouvel engagement pour la sécurité des touristes Signature en Ardèche de la première convention « sécuri-site » Lundi 20 août 2018, à 17h00, sur le site de l'Aven d'Orgnac

Enjeu majeur pour la France, le tourisme participe à l'attractivité économique de notre pays, à son rayonnement international et à l'essor de nos territoires.

Au coeur de ce dynamisme, le département de l'Ardèche, premier département touristique estival d'Auvergne-Rhône-Alpes, connaît une fréquentation touristique de 160 000 visiteurs par an pour le site de l'Aven d'Orgnac, qui nécessite un renforcement de son dispositif de sécurité.

De nouveaux engagements ont donc été pris pour renforcer la sécurité des touristes.

- Création d'un conseil départemental « Sécurité-Tourisme »

L'objectif de cette entité est de coordonner les actions des services publics et privés. Il vise notamment à animer et promouvoir la politique de sécurité des touristes et de sûreté des sites, par l'élaboration de « conventions de sites ».

Participent à ce dispositif, sous la responsabilité du préfet Philippe COURT :

- Pierre-Yves MICHAU, procureur de la République
- Bernard VALENTIN, directeur départemental de la sécurité publique
- Colonel Olivier COULBEAU, commandant du groupement départemental de gendarmerie de l'Ardèche
- les représentants des organisations professionnelles et des principaux acteurs du secteur du tourisme

- Elaboration des « conventions de sites »

Ces conventions visent à déterminer les mesures de sécurisation spécifiques à chaque site touristique. Une approche au cas par cas permettra d'élaborer les mesures de sûreté les plus adaptées, en collaboration avec le maire de la commune concernée et l'exploitant du site.

- Mise en place d'un label « sécuri-site »

Ce label a vocation à être facilement identifiable par les touristes et témoigne de l'engagement de tous les acteurs de la sécurité à respecter la convention de site élaborée. Il est délivré par le préfet pour chacun des sites ayant fait l'objet d'une convention de site.



Programmation de labellisation des sites touristiques en Ardèche

Suite à un diagnostic réalisé par les forces de sécurité, une liste des sites majeurs concentrant un grand nombre de touristes sur le département a été élaborée. Parmi ces sites, le Grand Site de l'Aven d'Orgnac est le premier à obtenir le label « sécuri-site ». D'autres conventions sont en préparation sur plusieurs sites touristiques du département identifiés par les forces de sécurité.

Il convient de préciser que les grandes manifestations pouvant attirer un nombre important de touristes font l'objet de réunions de sécurisation spécifiques.

La convention d'un lieu touristique majeur : Le Grand Site de l'Aven d'Ornac

Le Grand Site de l'Aven d'Ornac réunit la Grotte, la Cité de la Préhistoire et un programme varié d'animations. Chaque année, plus de 160 000 visiteurs découvrent la 3e grotte la plus visitée de France. Cet acteur majeur dans le département favorise le rayonnement du territoire et de ses acteurs locaux.

Les signataires de la convention s'engagent à concourir à la sécurité des visiteurs accueillis sur le site, par des mesures de prévention, de protection du site, et par la prise en charge en cas d'accidents ou d'incidents. L'organisation ainsi co-signée doit favoriser la coopération des différents services pour la mise en place des moyens humains, techniques et organisationnels nécessaires.

Un diagnostic de sécurité du site a été réalisé par le référent sûreté du groupement de gendarmerie départementale afin d'apporter les réponses opérationnelles, méthodologiques et techniques face aux risques déterminés. Ces mesures portent notamment sur la chaîne des intervenants, les procédures de coopération entre les services (personnels du site, forces de l'ordre), et la mise en œuvre des moyens de prévention, de sûreté et d'intervention).

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche

Cabinet/ Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09

Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr

Internet : www.ardeche.gouv.fr

